



CAUSSOU infos



Bulletin d'information municipale de la commune de Caussou – N° 74 – Mars 2017

Edito



Adieu Vallées d'Ax, bonjour Haute Ariège !

C'est le 1^{er} janvier qu'est née la Communauté de communes de Haute Ariège, suite à la fusion des trois communautés des Vallées d'Ax, d'Auzat-Vicdessos et du Donezan. 56 communes, dont Caussou, composent désormais ce nouvel ensemble de 7500 habitants et dans lequel travaillent 220 agents. Le 12 janvier s'est tenue à Aston la première réunion du nouveau conseil communautaire dans lequel notre commune est représentée par son maire. Au cours de cette réunion, Alain Naudy a été élu président de la nouvelle communauté et les 11 vice-présidents suivants ont également été élus : Francis Magdalou (ancien Président de la CC du Donezan), Jean Magalhaes (ancien président de la CC Auzat-Vicdessos), Karine Orus Dulac (maire de Sinsat et conseillère départementale), Dominique Fourcade (maire d'Ax-les-Thermes), Jean-Luc Gual (maire adjoint d'Auzat) ; Patrick Authier (maire adjoint de Luzenac) ; Pierre Peyronne (maire adjoint d'Ax) ; Aline Romeu (maire de Suc et Sentenac) ; Jean Rouzoul (maire de Vèbre) ; Jean-Pierre Sicre (maire de Mérens) ; Robert Kumurdjan (maire adjoint d'Aston). Lors de la réunion suivante, le 25 janvier, ont été élus les membres des commissions et organismes divers parmi lesquels Maurice Calmein a été élu membre de la commission Aménagement de l'espace et du cadre de vie ainsi que du conseil d'exploitation de la régie des espaces nordiques (RENVA).

Le siège de la communauté de communes de Haute Ariège a été fixé à Luzenac. Les coordonnées de la CCHA sont donc identiques aux précédentes : 13 RN 20, 09250 Luzenac, Tel : 05 61 64 68 00.

BREVES

Stationnement rue Gaston Phébus



En raison des difficultés rencontrées dans la rue principale de Caussou (déneigement l'hiver et risques pour la sécurité l'été), il a été décidé lors de la réunion du conseil municipal du 10 mars dernier que le stationnement serait désormais autorisé uniquement du côté droit de la rue, en montant, de l'église jusqu'au pont sur le ruisseau de Fabre.

Attention au volant !

2016 a été l'année la plus meurtrière depuis 15 ans sur les routes d'Ariège, avec 26 morts et 142 blessés. La cause principale des accidents mortels est la vitesse (43 % des accidents). 25 % des personnes tuées sur la route sont des motards et 46 % des victimes sont des jeunes de 15 à 25 ans.



Un 21 janvier bien rempli !

Le samedi 21 janvier 2017, le maire de Causou présentait aux habitants du village le bilan de l'action municipale en 2016 et les projets de 2017 avant de répondre aux questions des uns et des autres.

Une heure plus tard, les caussounnais accueillent leurs amis de Bestiac pour échanger les vœux de bonne année, partager un bon buffet et la traditionnelle galette des rois.



Le 20 mai, les rues de Causou seront très animées !



Dès 14h30, le samedi 20 mai, nous pourrons voir passer les très nombreux coureurs de la Ronde de l'Isard, classée comme l'une des plus grandes courses cyclistes internationales à étapes réservée aux espoirs de 19 à 23 ans. Ils traverseront notre village en descente pendant une heure environ. Attention les vélos !

Immédiatement après aura lieu la procession du pèlerinage à Notre Dame de Belcourt, de l'église à la chapelle. Elle suivra la messe qui sera dite à 15h à l'église et se terminera par un apéritif devant la chapelle. Toutes les personnes qui le souhaitent seront les bienvenues à cet événement.

Cartes d'identité : ça change aussi !



Depuis le 7 mars, pour effectuer une demande de carte nationale d'identité, il faut se rendre dans une commune équipée d'un dispositif de recueil, soit, en ce qui nous concerne, à la mairie d'Ax Les Thermes.

Pour obtenir plus d'informations sur la réforme, vous pouvez vous connecter au site internet de la préfecture : <http://www.ariège.gouv.fr/Actualites/Modernisation-de-la-delivrance-des-cartes-nationales-d-identite>

A noter que comme pour les passeports, chacun aura la possibilité de faire une pré-demande en ligne de carte d'identité. Pour accéder à ce télé-service, il suffit de créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés <https://ants.gouv.fr/> et de compléter le questionnaire (état-civil, adresse, etc.). Après la validation de la pré-demande, vous recevrez un courriel récapitulatif indiquant le numéro de dossier et un code. Ils seront nécessaires pour terminer l'enregistrement du dossier à la mairie d'Ax Les Thermes. Là, un agent vérifiera les pièces du dossier, recueillera les empreintes et vous remettra un récépissé comportant un numéro permettant de suivre en ligne l'avancement de la production de la CNI. A l'issue de l'instruction de la demande par la plate-forme spécialisée et de l'étape de fabrication, la carte d'identité sera envoyée à la mairie d'enregistrement de la demande, où vous pourrez la retirer.

On ne sort pas comme ça du territoire !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Etat a rétabli l'autorisation de sortie du territoire pour les mineurs. Pour obtenir cette autorisation, il suffit de télécharger sur Internet l'imprimé CERFFA N° 15646* 01, de le remplir et d'y apposer la signature des parents.



CARNET NOIR



Le samedi 4 février, au petit matin, il a suffi d'une petite sonnerie de portable pour que la quiétude de cette journée d'hiver explose : Jean Pierre Tourrou nous avait quittés dans la nuit. Certes, on le savait très malade et hospitalisé depuis quelques jours mais nous n'étions pas préparés à une séparation aussi brutale.

Que dire ? Que nous sommes révoltés, que c'est injuste !! On se sent impuissants parce qu'on ne peut rien y changer et qu'on ne peut pas influencer sur le cours du destin.

Jean Pierre s'en est allé, tels ceux qui partent en laissant autour d'eux un grand vide et une famille dans la détresse. Antoinette, sa maman anéantie et révoltée à la fois car il n'est pas dans l'ordre des choses qu'une mère doive enterrer son fils, Monique, sa sœur, qui, après avoir peu connu son père, perd maintenant son unique frère. Hélène, sa compagne depuis 40 ans, qui a partagé avec lui tant de bons moments mais l'a également tant épaulé, entouré de soins attentifs pendant ces dernières années où il était affaibli par la maladie et qui l'a soutenu jusqu'au dernier moment. Ses enfants, Maud et Philippe, dont il était si fier et enfin, le petit Gabriel qui a été sa dernière grande joie et qu'il aurait tant aimé voir grandir.

Pour le village, c'est encore un pilier qui s'effondre avec la disparition de Jean Pierre au terme d'une vie trop courte et d'une retraite à peine ébauchée.

Jean Pierre était un personnage qui fourmillait d'activité. Il a longtemps mené de main de maître une double activité. D'une part, une carrière professionnelle aux Talcs de Luzenac où il a su être un collègue et un responsable apprécié et disponible. D'autre part, son dévouement pour l'agriculture et surtout l'élevage des chevaux de Mérens, les coupes de bois pour l'hiver, tout un labeur dur et contraignant mais peu importe, c'était la vie qu'il aimait. Il se passionnait pour bon nombre de choses : la montagne, les champignons, la chasse qu'il avait plus ou moins abandonnée faute de temps tout en restant trésorier de l'association de chasse locale et plus récemment il était même devenu l'ami des abeilles, s'adonnant à l'apiculture et faisant fièrement profiter ses amis de ses récoltes de miel.



Il ne restait jamais les bras croisés et n'économisait ni son temps ni sa personne pour rendre service et donner un coup de main de ci de là. Généreux, il était toujours l'homme de la situation et ne savait pas dire non. Il avait gardé l'esprit de village et la serviabilité des gens de la terre.

Il n'avait pas son pareil pour nouer des relations chaleureuses avec tous, un sourire, un geste amical du haut de son tracteur, un mot aimable, un brin de causette ici et là. Chez lui, la gentillesse n'était pas une façade, c'était simplement dans sa nature.

D'un relationnel facile, on se souviendra de sa bonhomie, son contact chaleureux, son amour des choses simples partagées. C'était un bon vivant proche des gens quels qu'ils soient, jeunes ou anciens. Toutes les occasions étaient bonnes pour passer un peu de temps avec les uns et les autres.

Il aimait les bons moments de convivialité, les moments partagés avec les copains, l'hospitalité était une règle chez lui, sa porte était toujours ouverte et personne ne repartait sans être passé chez lui, boire un verre ou partager un repas.

Le destin l'a éloigné de tout cela et cloué dans une vie où plus rien ne lui ressemblait. Malgré cela, il a lutté dignement contre la maladie qui ne lui a laissé aucune chance. Son état se dégradait inexorablement et il restait courageux et lucide car il n'était pas dupe quant à l'issue de ce combat inégal. Pourtant, il montrait de lui une image toujours égale, souriante et chaleureuse qui donnait le change, ne laissant rien paraître de sa détresse morale et de ses souffrances physiques.

Avec la disparition de Jean Pierre, c'est encore une page de l'histoire de Caussoy qui se referme, une page remplie d'authenticité, de bonne humeur que nous sommes heureux et fiers d'avoir partagée.

La foule de voisins, d'amis qui l'ont accompagné le mardi 7 février n'est-elle pas le meilleur témoignage de l'amitié qu'il a su partager durant toute sa vie ? Beaucoup de larmes se sont mêlées à la pluie sur le chemin qui l'a conduit jusqu'au cimetière après le vibrant hommage que lui ont rendu Maud et Marion, beaucoup de fleurs l'y attendaient.

Pour ses proches, ces quelques mots ne sont certainement pas grand-chose face à leur immense peine, mais qu'ils sachent que le souvenir de Jean Pierre sera toujours gravé dans nos mémoires. C'est de tout cœur que nous leur présentons nos très sincères condoléances et les assurons de toute notre sympathie.

A NOTER SUR VOS AGENDAS

RAPPEL ASSOCIATION BEATRICE DE PLANISSOLES



L'hiver se termine ...

L'hiver a été froid ! Pas toujours gai ! Le printemps pointe son nez ! Nous avons toujours le même plaisir à nous rencontrer ! Alors ne boudons pas notre plaisir !

Samedi 18 mars à partir de 16 h 30

venez partager un verre de cidre et des crêpes.

Participation aux frais : 3 € par famille.

Merci de prévenir Suzanne Pont ou Serge De La Pena si vous souhaitez participer à la confection des crêpes. Nous vous apporterons les ingrédients nécessaires.

Nouvelle association : « Le clocher de Caussou et Bestiac »



Une association pour la sauvegarde, l'embellissement et la notoriété de l'église de Caussou et Bestiac est née le jeudi 2 mars 2017.

Cette association a choisi pour nom « Le clocher de Caussou et Bestiac ». Elle a défini ses statuts qui seront prochainement déposés à la Préfecture de l'Ariège et s'est dotée d'un bureau composé de :

- Maurice CALMEIN, président
- Simone PERPERE, secrétaire
- Yves COURSELLE, secrétaire adjoint
- Suzanne PONT, trésorière.

Que l'on soit croyant, pratiquant, athée ou agnostique, que l'on pratique une autre religion ou aucune, il n'en demeure pas moins que nous sommes tous attachés à ce bel édifice qui constitue l'élément essentiel de notre patrimoine historique et architectural.

Nous avons tous des souvenirs, heureux ou tristes, dans cette belle église qui, depuis des siècles, rythme la vie de notre village.

Aussi, cette association est-elle désormais ouverte à toutes celles et tous ceux, de Caussou, de Bestiac ou d'ailleurs qui ont envie de venir y travailler ou simplement de la soutenir par leur adhésion.

Pour cela ou pour tout autre renseignement complémentaire, vous pouvez contacter « Le clocher de Caussou et Bestiac » à la mairie de Caussou ou en téléphonant au 05.61.64.45.63 ou au 06.74.74.01.35.

Une souscription pour les travaux à réaliser dans l'église sera organisée dans les mois à venir. Nous vous tiendrons informés.

----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂ ----- ✂

Bulletin d'adhésion à l'association « Le clocher de Caussou et Bestiac »

Nom et prénom : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

Adresse mail : -----

- Je souhaite adhérer à l'association « Le clocher de Caussou et Bestiac »
- Je joins à ce bulletin un chèque de _____ €

à l'ordre de l'association « Le clocher de Caussou et Bestiac »

La cotisation est de 5 € minimum par personne

A _____ le _____

Signature